

**A l'attention des parents des enfants inscrits en activités périscolaires.**

(Restaurant scolaire, Transports scolaires, Etude surveillée, garderie périscolaire et mercredi récréatif)



## Régler votre facture des activités périscolaires sur internet

Un moyen de paiement sécurisé, simple et rapide pour régler vos avis de sommes à payer au moyen d'une transaction par carte bancaire ou prélèvement unique sur internet.

### Comment procéder ?

- ◆ Munissez vous de votre facture avec vos n° d'identifiant collectivité et n° de référence, en haut à gauche.
- ◆ Rendez vous sur le site [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr), et laissez vous guider.
- ◆ Vous serez directement orienté vers le serveur de paiement sécurisé PayFip, de la direction générale des finances publiques